ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances

—DES—

MARCHANDS,

De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues		
Sur risques de feu.	$49,362 30	
Sur risques de marine	58 22	
Sur risques de rivière	2,799 53	
		$52,220 05
A ajouter—		
Non terminée de 1899		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminée 1900		20,939 46
		$ 89,596 18
A jouter—		
Intérêt	$4 545 64	
Loyer	8,758 25	
		13,303 29
Revenu total		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu	$46,075 81	
Pertes de rivière	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	8 606 99	
Réassurances	5,974 01	
Taxes et licences	6,108 97	
Commissions	3,967 33	
Dépenses de propriétés foncières	1,070 61	
Dépenses générales et salaires	15,720 39	
Total	$90,167 35	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
		$ 95,813 73
Profit net		7,085 74
3 0/0 Dividende pour 1900		3.000 00
		$ 4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 1,634 81
Billets discomptés	14,042 82
Dû par individuel pas plus de 3 mois	5,242 53
Comptant en main	6,504 80
6 actions French Opera Ass'n Ltd	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
50actions de la CitizensBank of La.	6,300 00
10 Cadde Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	3,330 00
225 Bons à prime	2,900 00
Propriété foncière	92,000 00
	$161,065 96

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Prime non acquise de 1900	20,939 40	
Réservé pour pertes non-payées	5,646 38	
Dividendes non réclamés	529 08	
Réservé pour payer la réassurance	475 19	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus	30,475 85	
		$161,065 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.

M. C. SONIAT, Notaire.

Un dividende de 3 0/0 sur le capital réduit de cent mille dollars ($100,000) sera payé sur demande. Les actionnaires sont requis, quand ils se présenteront pour leur dividende, de porter avec eux leurs anciens certificats pour les échanger pour de nouveaux.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

3 v-

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 7 septembre 1901.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Ol Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents.

No 323 rue Carondelet, coin Union.

14 avril—

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

LA SAVOIE, 12 sept.
L'AQUITAINE, 19 sept.
LA BRETAGNE, 26 sept.

Agence Générale 32, Broadway, New York.

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud.

213 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.

PREVOST & BUISSON, Agents. 723 rue Commune.

1er fév—1 an

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

STEAMERS.

COMUS........Mercredi, 11 sept.
LOUISIANA........Mercredi, 18 sept.
PROTEUS........Mercredi, 25 sept.

Partiront de leur quai à 9 h. m. du pied de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 21/100 pour cent pour New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Aucun fret reçu sans ordre.

Pour fret ou passage s'adresser à

GEO. B. LEVERICH, Agent.

15sept— No 213 rue Carondelet.

4 DEBOUCHES IMPORTANT

THE TEXAS T AND P PACIFIC RAILWAY

Aucune embarras pour répondre aux questions".

Aucun Changement de Chars Nord du Texas

Pour le service supérieur des passagers demandez A. A. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets, Hotel St-Charles.

1er mai

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Octave Anfoux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,725—Division E—Attendu que Mlle Marie Anfoux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Octave Anfoux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peu concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Frank Zengel, avocat.
31 août—31—sept 4 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Wm Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,709—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Fred. C. Toebelman et Mme Magdalena Landwehr, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Fred. Deibel, Jr., avocat.
7 sept—7 11 16

Succession de John W. Rowe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 63,975—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Sallie Rowe, administratrice, par l'intermédiaire de Wm R. Ker son agent et avocat de fait de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

7 sept—7 11 16

Succession de Robt L. Herbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,610—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas M. Gilmore, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

McCloskey & Benedict, avocats.
4 sept—4 8 13

Succession de Catherine Haskin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 63,989—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernardo G. Carbajal, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Bernard Titche, avocat.
3 sept—sept 4 9

Succession de Henry Schultz ou Schuldt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,911—Division G—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William McWhirter, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

Frank Zengel, avocat.
3 sept—3 7 12

Succession de Margaret Vahl, née McCormack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64,755—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Agnew, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Wm H. Pascoe, avocat.
5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

Mme A. Swanson et son mari vs Mutual Realty Loan Corporation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 63,304 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edgar M. Cahn, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier

5 sept—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

VENTE PAR LE CONSTABLE

Louise Koeniger, dûment autorisé vs Robert Boggs.

PREMIERE COURT DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 6 248—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 16me jour de septembre 1901, à 11 heures a. m., les propriétés ci-après décrites, à savoir. Le contenu d'une buvette consistant d'un pool table, billes, queues etc., un National Cash Register, comptoirs, vitrines, miroirs, coffre fort en fer, portraits, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

Wm R. Ker, avocat pour la plaignante.
7 sept—7 15 16

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1908-1910 rue Ursulines entre les rues Roman et Prieur

Un cottage double loué à 16 dollars par mois.

Succession du Rév J. A. Thébault,
No 64,950 — Cour Civile de District, — Division —

MERCREDI, LE 2 OCTOBRE 1901.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur, Bureau No 846 rue Commune. En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 26 août 1901, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, MERCREDI le 2 octobre 1901, à midi au Bureau et à la Bourse de Spear et Receiller 812 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant et situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St Philippe, désigné comme lot et sede l'ilet No 235 sur un devis dressé par A. de Armas, député voyer de ville, le 25 juin 1883, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Shuster, fait par S. Bouny, ancien notaire le 18 juin 1883, et mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Ursulines sur cent pieds trois pouces et six lignes de profondeur en ligne parallèle à et plus près de la rue Prieur soixante huit pieds de profondeur sur une ligne parallèle à et plus près de la rue Roman, de là trois pieds sur une ligne parallèle à la rue Ursulines et courant vers la rue Prieur, de là trente-deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur sur une seconde ligne de profondeur courant parallèle à la rue Roman et de là vingt-sept pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Pierre Roche 1, d'après l'acte passé le 20ème jour d'août 1896, pardevant Jules F. Meunier, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 168, folio 702.

Conditions—Un tiers ou plus, ou tout comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire en cette ville et devant contenir toutes les clauses usuelles et habituelles de sécurité, les taxes pour l'année courante, 1901, devant être payées et assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

1er sept—1er 8 15 22 29—oct 2

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.

No 1016 RUE DRYADES.

Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 136 rue Carondelet, JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Toole vs ses créanciers, No 45,328 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport, No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, 105 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et rés dence, un placement sûr et productif.

Conditions comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Forman, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. R. Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 19 sept

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille.

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dul opre.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 31 juillet 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'ilet 30, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel ilet est maintenant désigné par le No 386 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Antoine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantie par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs, No 630 rue Gravier.

18 août—18 25—sept 1 15 18

Mountain Park Hotel

HOT SPRINGS, N. C.

L'endroit le plus salubre en Amérique. Taux réduits pour l'été du 1er juillet au 15 octobre.

Bains minéraux. Les vertues médicinales de ces eaux sont sans pareille. Piscine de natation, équitation, golfe et tennis. Pour l'indicateur s'adresser à JOHN C. RUMBOUGH, Prop.

21mai—4m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et attrayante propriété de résidence de valeur dans le Troisième District.

Portant le No municipal 2535 avenue de l'Esplanade, entre les rues Dorgenois et Broad.

David G. Baldwin vs John C. Herter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 65,536—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 octobre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1348, borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues St Jean, Broad et Dorgenois, désigné par la lettre A, sur un arpentage par O. Hansen, assistant ingénieur de ville, le 10me jour de janvier 1894, laquelle action fut pentage et devis lesquels faits par Egar Pilié, voyer, daté le 9 janvier 1894, et lequel arpentage fut ratifié après un ré-arpentage par J. approuvée par L. W. Brown, ingénieur de ville, et est annexé pour référence à un acte passé pardevant James Fahey, anciennement un notaire en cette ville, le 19me jour de janvier 1894. Ledit lot A étant plus loin marqué et décrit sur ledit devis par les lettres A, B, C et D, et mesurant comme suit: Faisant face sur la rue Broad de la lettre C à la lettre B, six pieds et quatre pouces; faisant face sur l'avenue de l'Esplanade de la lettre B à la lettre A, deux cent quatre vingt quatre pieds huit pouces et quatre lignes; faisant face à la rue St Jean de la lettre C à la lettre D, trois cent seize pieds et six pouces, et sur le côté vers la rue Dorgenois, s'étendant le long d'une barrière existant sur ladite propriété et de la lettre A sur l'avenue de l'Esplanade à la lettre D, sur la rue St Jean, cent cinquante et un pieds cinq pouces et une ligne, laquelle dite barrière existant sépare le lot A du lot B, le tout comme démontré, marqué et désigné sur le devis ci dessus mentionné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Comptant.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

E. Howard McCaleb, avocat pour le plaignant

30 août—30 31—sept 6 13 20 27—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le numéro municipal 1426 rue St-André, entre les rues Prytanée et Colisée.

Fortuné Janbert vs Mattie F. Riley et Jeremiah F. Shaw, Jr., son mari, pour l'autoriser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65,469—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 octobre 1901, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 39 (maintenant l'ilet No 204) sur le plan original de l'ancien faubourg Lafayette, borné par les rues St-André, Prytanée, Colisée (autrefois Plaquemines) et Joséphine, lesdits lots sont désignés par les Nos 15, 18, 19, 22 et 23 sont contigus et mesurant chacun vingt sept pieds 4 lignes de face à la rue St-André sur les profondeurs suivantes, à savoir: lot quinze cent soixante six pieds six pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 14 et cent soixante sept pieds cinq pouces et trois ligne sur la ligne du lot No 18. lot No 18 a cent soixante huit pieds six pouces sur la ligne du lot No 19; lot No 19 a cent soixante huit pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot No 22. lot No 22 a cent soixante neuf pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 23, et lot No 23 a cent soixante neuf pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne la plus près de la rue Colisée toute mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant.

31 août—31—sept 6 13 20 27—oct 3

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Dans l'affaire d'Hypolite Garrot, demandant une monition.—No 65,614—Division A.

Attendu que Hypolite Garrot a, le seizième jour de mai 1901, acheté du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, à une vente faite par lui sous et en vertu d'un writ de saisi et vente issue par cette Cour, dans l'affaire intitulée Robert Legier vs Marie Gabrielle Pavy, No 64 350 du dossier de cette Cour, ledit writ étant issu pour payer et satisfaire une réclamation hypothécaire de Robert Legier contre ladite Mlle Marie Gabrielle Pavy, et est daté le 3 avril 1901.

Attendu que ledit Hypolite Garrot a fait application pour une monition ou avertissement en conformité aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 des statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 16 mars 1870, et communément connu comme un acte pour la revision des statuts d'un caractère général.

Maintenant c'est pourquoi, qu'il soit connu, que toutes personnes intéressées en ceci sont citées et averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui pourraient produire aucun droit, titre ou réclamation dans et à la propriété en ceci ci-après décrite en conséquence d'aucune informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour sous lequel la vente ci-dessus mentionnée a été faite ou aucune irrégularité ou illégalité dans l'estimation et annonces au moment ou de la façon de ladite vente ou pour aucun autre vice quel qu'il soit, d'avoir à prouver dans les trente (30) jours à partir du jour sur lequel cette monition est premièrement insérée dans les journaux publics pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Kerlerec et Colombus, désigné comme lot No ... sur un p an par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 31 mars 1854, annexé à un acte passé pardevant P. E Laresche, ancien notaire le 3ème jour de mars 1855, le dit lot mesurant en mesure américaine cinquante trois pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Remparts, soixante-trois pieds de largeur dans le fond le séparant du lot No Dix, soixante-sept pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Colombus et soixante dix pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec.

Nouvelle-Orléans, le 12me jour d'août, dans l'année dix-neuf cent un.

(Signé, W. B. SOMMERVILLE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé.

(Signé) GEO. L. LUMINAIS, Deputé Greffier.

Pour copie conforme,

GEO. L. LUMINAIS,

14 août—14 28—sept 12 Député Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la Liquidation de E C. H. Stack Coal Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,321—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hugh Evans, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Cage, Baldwin & Crabites, avocats.
3 sept—3 7 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No 1934 rue Douzième, entre les rues Dryades et Remparts.

Mme Mary A. Vaught vs Mlle Mary R. Finerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 63,320—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douzième, Treizième, Dryades et St Denis, maintenant Remparts, et désigné comme lot No 20 sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer, le 20me jour de mai 1853, et déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire. Le dit lot de terre mesurant, en mesure américaine, vingt-six pieds de face à la rue Douzième sur cent douze pieds huit pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Denègre, Blair & Denègre, avocats pour la plaignante.

23 août—23 24 30—sept 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété du Deuxième District.

Portant le No 1030 Ste Anne, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Gabriel Fernandez Jr, versus M. et Mme Joseph Verheylenveyghen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Bourgogne, Remparts et Orléans et mesurant vingt deux (22) pieds de face à la rue Ste Anne sur soixante quinze (75) pieds de profondeur, enregistré dans le C. O. B. 166 folio 759.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dinkespiel et Hart, avocats pour le plaignant.

16 août—16 23 30—sept 6 13 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julien Firmin Pintat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65,687, Division E—Attendu que Mme Joséphine Dept, veuve de Firmin Pintat, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Firmin Pintat, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Henry Chiapella, avocat.
31 août—31—sept. 4 9

Succession d'Oscar Mazerat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,823—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rosalie Mazerat, veuve d'Oscar Mazerat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dart et Kernan, avocats.
3 sept—3 7 12

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

AUDITORIUM HOTEL.

Avenue Michigan et rue Congrès,

CHICAGO.

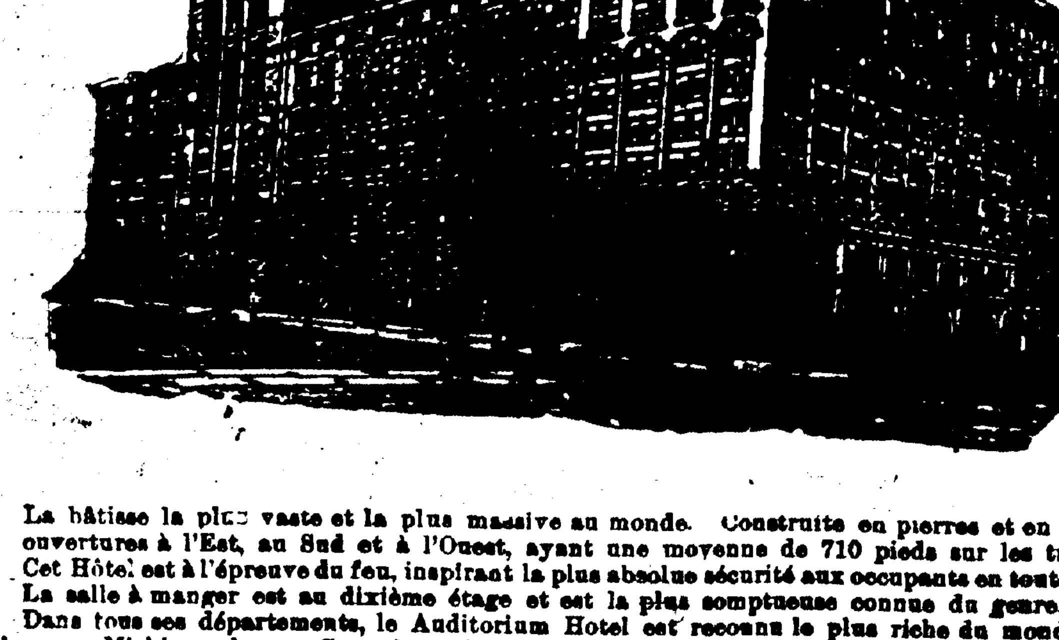

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages ouvertures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.

Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances.

La salle à manger est au dixième étage et est la plus somptueuse connue du genre.

Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est reconnu le plus riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue Wabash, à l'entrée d'un des plus beaux chemins du pays, ayant vue sur le lac et le parc Michigan et à quatre îlets de la Poste et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair.

L'Auditorium est tenu sur le plan américain et le plan européen, avec un superbe restaurant au rez-de-chaussée.

Auditorium Hotel Company.

Bouteille-Echantillon de 25c. pour 10c. pendant les 30 jours qui suivent.

Il n'existe pas de MALADIE qui ait autant déconcerté la science médicale de toutes les époques que le RHUMATISME

et aucun remède n'était connu pouvant le guérir, mais les "5 Drops,"

la cure rhumatique, ont démontré leur puissance curative merveilleuse.

5 DROPS (TRADE MARK)

Ce remède n'a jamais manqué de guérir le RHUMATISME sous toutes formes, aigu ou chronique.

Voici ce qu'un médecin prééminent, qui a eu une pratique active de 35 ans, nous dit:

"Je n' ai jamais donné, durant mes 35 années de pratique, ni certificat, ni recommendation à une médecine patente quelconque, mais voilà un remède dont les résultats sont venus sous mon observation personnelle, car il n'y a pas de maladie qui ait autant déconcerté la science médicale de tous les âges que le Rhumatisme et pour laquelle on a cherché inutilement un remède digne de confiance. A la fin nous l'avons trouvé dans le remède "5 DROPS," fabriqué par la Swanson Rheumatic Cure Company, Chicago, Ill.

Les "5 DROPS" ont prouvé qu'ils étaient une puissance curative du Rhumatisme, non pas, soulageant temporairement, mais opérant une guérison permanente, même dans des cas chroniques. Il y a quelque temps, j'eus, parmi d'autres, plusieurs cas de rhumatismes et j'eus soin de prescrire pour ces malades les meilleurs remèdes que je choisissais avec beaucoup de soins, mais sans obtenir les résultats désirés. J'entendis parler alors des "5 DROPS" et de leurs Cures Merveilleuses; je les donnai à quelques uns de mes malades qui se trouvèrent soulagés en dedans de peu de jours. Après cette expérience, j'ai prescrit ce remède pour un grand nombre de mes malades, et, à ma grande surprise, je puis dire qu'après s'être servis, pendant une durée de Deux ou Trois semaines, des "5 DROPS" et des Emplâtres "5 DROPS," ils étaient Guéris.

Parmi ceux-ci, il y en avait souffrant de Rheumatisme chronique depuis nombres d'années et qui ne pouvaient se mouvoir sans l'aide de béquilles. Ils vinrent chez moi sans béquilles et se trouvaient, disaient — ils, parfaitement bien. Ils attribuent leur guérison complète aux "5 DROPS" et aux Emplâtres 5 DROPS et ils donnent le présent certificat à la Swanson Rheumatic Cure Company pour son obligeance et la manière consciencieuse avec laquelle elle a placé ces remèdes merveilleux à la portée de l'humanité souffrante, me priant de le transmettre à la Compagnie.

Ayant constaté par moi-même la Puissance Curative des "5 DROPS" et des Emplâtres 5 DROPS, en maintes occasions, je puis véritablement les recommander et certifier que la firme est parfaitement honnête et digne de confiance. C. A. Jackson, Médecin et Chirurgien, Kearney, Neb., le 29 Août 1899.

Depuis combien de temps avez-vous souffert de RHUMATISME?
Depuis quand avez-vous entendu parler des "5 DROPS" sans les prendre?

Ne croyez-vous pas avoir perdu un temps précieux et n'avez-vous pas souffert assez? Dans ce cas, essayez les "5 Drops" et soyez promptement guéri d'une manière permanente. Les "5 Drops" guérissent rapidement et sûrement le Rhumatisme, la Névralgie, la Sciatique, le Lumbago (Mal de dos) les Maladies des Reins, l'Asthme, la Fièvre catarrhale, la Dyspepsie, les Catarrhes de tous genres, la Bronchite, La Grippe, les Maux de Tête, nerveux ou névralgiques, la Faiblesse du Cœur, l'Hydropisie, Maux d'oreilles, le Croup spasmodique et catarrhal, les Maux de Dents, les Etats nerveux, l'Insomnie, les Engourdissements Rampants, les Fièvres paludéennes et les Maladies de même nature. Les "5 Drops" ont guéri, durant les quatre dernières années, plus de personnes, atteintes des maladies ci-dessus, que tous les autres remèdes connus et dans les cas de Rhumatisme, ils guérissent plus de malades que tous les médecins, toutes les médecines patentes, toutes les ceintures et batteries électriques combinés, parceque, ceux-ci ne savent pas guérir le rhumatisme chronique. Par conséquent, ne perdez plus de temps ni d'argent, mais essayez les "5 Drops" et soyez promptement guéri. Le remède "5 Drops" est non seulement la meilleure médecine, mais aussi le meilleur marché car une bouteille contient 300 doses. Le prix de la bouteille est de $1.00, payable d'avance, envoyée par la poste ou par express ou 6 bouteilles pour $5.00. Pendant les jours qui suivent, nous enverrons gratis un échantillon de 25 c. à toute personne qui nous remet 10 cents pour les frais d'expédition. On demande des Agents. Ecrivez aujourd hui.

SWANSON RHEUMATIC CURE CO., 160-164 E. LAKE STREET, CHICAGO.